



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

À Toulouse, le **- 4 MARS 2025**

Arrêté modifiant l'arrêté du 9 août 2024

portant nomination des membres des commissions scientifiques régionales des musées de France de la région Occitanie et des délégations permanentes correspondantes

**Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre IV, titres 1 à 5 (partie législative) et ses articles R451-7, 451-8, D451-9, D451-13, D451-14, R452-5, relatifs à la commission acquisitions et à sa délégation permanente ; ainsi que les articles R452-5 et R452-6 relatifs à la commission restaurations et à sa délégation permanente (partie réglementaire) ;

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié notamment par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2021 portant nomination des membres des commissions scientifiques régionales des musées de France de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté modificatif du 9 août 2024 portant nomination des membres des commissions scientifiques régionales des musées de France de la région Occitanie ;

Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE :

Article 1 – L'article 1.1 de l'arrêté modificatif du 9 août 2024 portant nomination des membres des commissions scientifiques régionales des musées de France de la région Occitanie est

modifié ainsi qu'il suit :

Pour le domaine Arts graphiques :

. M. Didier Travier, conservateur général des bibliothèques, chef du département du patrimoine écrit et graphique, Réseau des médiathèques et de la culture scientifique de Montpellier Méditerranée Métropole, Montpellier est maintenu en tant que titulaire dans ses nouvelles fonctions ;

Pour le domaine Ethnologie :

. Mme Aurélie Samson, conservatrice en chef du patrimoine, directrice du Museon Arlaten – Musée de Provence, direction de la culture, conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Arles est nommée titulaire en remplacement de Pierre Laurence, démissionnaire.

Article 2 – Les nouveaux membres nommés à l'article 1er du présent arrêté le sont jusqu'au terme du mandat restant à courir défini à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2022 susvisé, soit jusqu'au 8 novembre 2026.

Article 3 - Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de la région Occitanie.

Le Préfet,



Pierre-André DURAND